



A retenir

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Date du 1^{er} traitement obligatoire du 1 au 12 juin

MILDIU

Nouveaux foyers primaires et repiquages observés dans le vignoble régional.

OÏDIUM

Période de haute sensibilité.

TORDEUSES DE LA GRAPPE EUDEMIS

Vol terminé

Glomérules observés.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de l'Hérault,
des Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



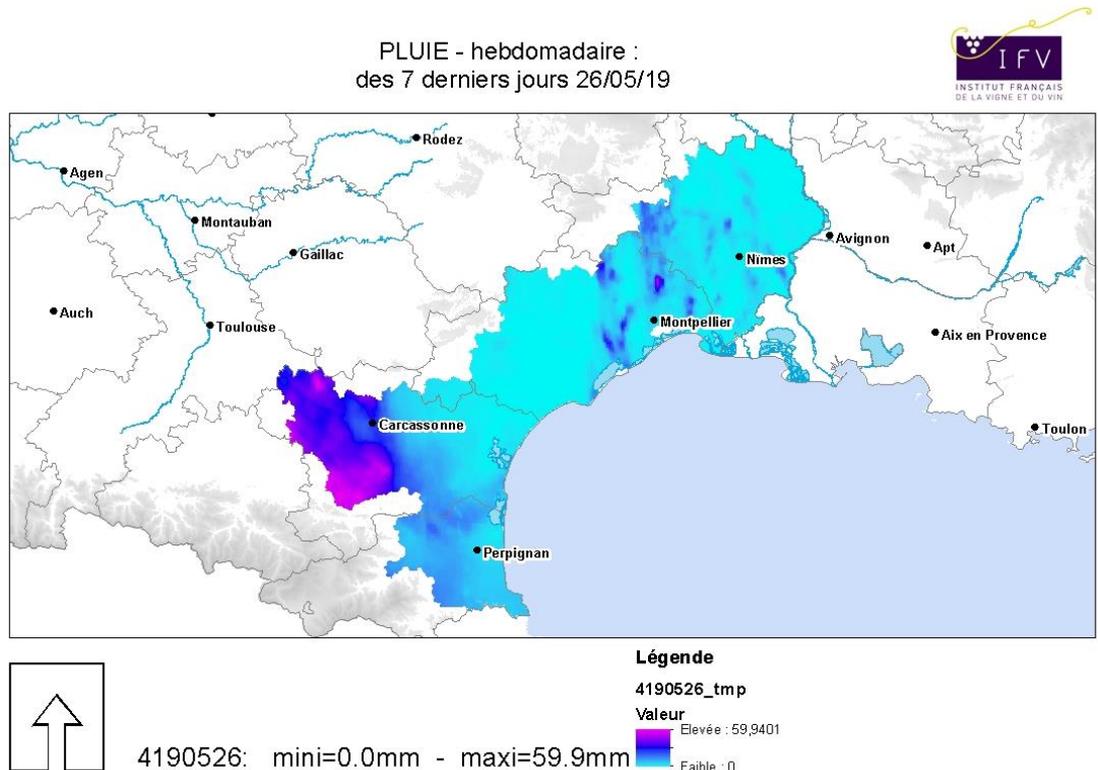
ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

PLUVIOMETRIE

		20-mai	21-mai	22-mai	23-mai	24-mai	25-mai	26-mai
AUDE	ALAIGNE	0	0	0	1,6	36	2,3	0,8
	LEZIGNAN	0	0	0	0	1,6	0	0
	NARBONNE	0	0	0	0	0,5	0	0
	CAZILHAC	0	0	0	1,3	14	9,6	0,4
	LIMOUX	0	0	0	0,9	35	2,7	1,2
GARD	BARJAC	0	0	0	0	0	0	0
	CARDET	0	0	0	0	0,5	3,1	0
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	0	0
	SAINT-GILLES	0,4	0	0	0	0	3,2	0
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0	2,4	0
	AIGUES-MORTES	0	0	0	0	0	0,3	0
HERAULT	VALFLAUNES	0	0	0	0	0	6,3	0
	OLONZAC	0	0	0	0	1,1	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	0	0,2	0,2	0
	MARSEILLAN	0	0	0	0	0	3,3	0
	POUZOLLES	0	0	0	0	0	0	0
	PUISSERGUIER	0	0	0	0	0,2	0	0
PO	ESTAGEL	0	0	0	4,6	8,3	0	0
	PIA	0	0	0	1,7	1,7	0	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	0	1,8	3,4	0	0
	LLUPIA	0	0	0	5	5,5	0	0
	RODES	0	0	0	3,6	4,1	0,1	0

Répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 59,9 mm) :- Source IFV :



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « huit-neuf feuilles » (stade 16) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives
- à « pleine floraison » (stade 23 ou I ou BBCH 65) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Les stades majoritairement observés sont compris entre « onze-douze feuilles » (stade 18) et « tout début de la floraison, chute des premiers capuchons floraux » (stade 19 ou BBCH 61).



*Boutons floraux séparés
(stade 17 ou H ou BBCH 57)*

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(Scaphoideus titanus)

• Situation aux vignobles

× Aude

Premières larves L1 observées à Caunes-Minervois.

× Hérault

De nouvelles larves de cicadelles sont observées (L1 et L2).

× Gard

De nouvelles larves (L1 et L2) sont observées à Aimargues et à Vergèze.

× Pyrénées-Orientales

Des cicadelles de stade L1 sont observées sur les communes de Canet en Roussillon, Saleilles et Rasigüères. Leur nombre est assez important.

× Vignoble régional

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, la date du 1^{er} traitement obligatoire est fixée sur la période du 1^{er} au 12 juin.

Cas particulier du vignoble du Gard : Pour les zones à 1 traitement, il doit être réalisé être le 8 et le 19 juin

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et consultable sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers les listes complètes](#)

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...

Cas particuliers : certaines communes sont concernées par un aménagement de la lutte insecticide.

Pour plus d'informations, consulter le site de la DRAAF Occitanie : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-Jaunisses-de-la-vigne,979>



Larve de Scaphoideus titanus

Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2018/2019, p.47)

Deux voies de contamination sont possibles :

- **par l'insecte vecteur de parcelle en parcelle :** Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps

contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.

Pour la flavescence dorée, la transmission s'effectue uniquement de vigne à vigne.

Pour le bois noir, elle est inoculée d'une adventice (en particulier liseron ou ortie) ou plante cultivée à une autre, ou à la vigne.

- **par le matériel de multiplication** : La transmission de la flavescence dorée ou du bois noir aux jeunes plants est possible par les greffons et les porte-greffes, peut-être évité par le traitement à l'eau chaude.

Méthodes prophylactiques : L'épamprage permet de détruire un support de larves et de diminuer les populations de cicadelles vectrices.

Evaluation du risque : « Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

1° Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. »

MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation aux vignobles

× Aude

De nouveaux symptômes sont observés ce début de semaine sur l'est du département : observation de symptômes sur feuilles non sporulants à Roquefort-des-Corbières, 1^{ère} observation sur inflorescence à Sigean.

× Gard

De nouveaux symptômes sont observés depuis le milieu de la semaine dernière sur tous les secteurs sauf sur le secteur des Sables. Dans l'ensemble, la fréquence des symptômes est faible ; on observe ponctuellement quelques portions de parcelles sensibles avec des fréquences plus importantes. Ces symptômes sont observés sur feuilles et également sur inflorescences.

Sur l'ensemble du département, le nombre de parcelles touchées est faible avec des fréquences d'extériorisation faibles à moyennes en fonction des parcelles.

× Hérault

Les 1^{ers} foyers primaires sont découverts sur feuilles :

- le 23 mai dans le Minervois à Oupia,
- le 27 mai dans le Minervois à Beaufort et Cessero.

Ils se caractérisent par 1 à 2 taches, en cœur de souche, parfois fructifiées.

De nouveaux foyers primaires sont découverts sur feuilles le 24 mai dans la Basse Vallée de l'Hérault à Margon et le 27 mai dans le Montpelliérais à Boisseron.

Ces foyers se caractérisent par une à plusieurs taches non fructifiées sur le terrain.

Les 1^{ers} repiquages sont observés :

- sur feuilles le 23 mai dans le Minervois à Olonzac, dans la Basse Vallée de l'Hérault à Alignan du Vent, dans la Moyenne Vallée de l'Hérault à Saint Jean de Fos, le 27 mai dans les Hauts Coteaux à Cessenon/Orb, dans la Basse Vallée de l'Hérault à Pézenas et dans le Nord Montpelliérais à Vacquières,
- sur inflorescences le 23 mai dans le Minervois à Olonzac, dans la Basse Vallée de l'Hérault à Alignan du Vent et dans la Moyenne Vallée de l'Hérault à Saint Jean de Fos.

Des nouveaux repiquages sur feuilles et/ou inflorescences sont observés dans l'unité agroclimatique du Biterrois à Sauvian, dans la Basse Vallée de l'Hérault à Coulobres, dans la Moyenne Vallée de l'Hérault au Pouget, dans le Montpelliérais à Saint Christol et dans le Nord Montpelliérais à Valflaunès.

Ces symptômes se caractérisent par plusieurs taches parfois fructifiées.

× Pyrénées-Orientales

Des repiquages sur feuilles et sur inflorescences sont visibles en zone littorale, Salanque (Canet en Roussillon et Saleilles) mais le niveau de pression reste faible.

D'autres foyers au sol sont observés sur les secteurs où le mildiou est déjà présent

Sur le secteur de la Haute Vallée de l'Agly des taches au sol sont observées sur les communes de Planèzes et Rasiguères.

Premières taches non fructifiées observées sur Chardonnay à Villelongue des monts dans le secteur de la Plaine Sud Tech.

• Données de la modélisation

✓ **Potentiel Système** (modélisation arrêtée au 27 mai) :

J = 27 mai	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque Mildiou	<p>Le risque mildiou modélisé varie de faible à très forte selon les secteurs.</p> <p>Il est globalement à la hausse notamment dans l'Aude où le risque devient très fort sur les secteurs Cabardès, Littoral, Minervois, les Corbières et sur le Limouxin (autour de Saint Hilaire).</p> <p>Dans l'Hérault, le risque est à la hausse sur le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault.</p> <p>Le Risque est variable sur le Gard : très fort sur l'ouest du département, le nord (bassin Alésien, Vivarais, Vallée du Rhône Nord) ainsi que sur le bassin Nîmois.</p> <p>Le Risque sur les Pyrénées-Orientales est globalement stable depuis 1 semaine et reste très fort dans les secteurs Plaine Nord Tech, Plaine Sud Tech, Aspres et Cru Banyuls.</p>	<p>Le risque à 7 jours est à la hausse pour les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales et stable pour l'Hérault et le Gard.</p>
Contaminations	<p>Les contaminations épidémiques ont été déclenchées par les pluies du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 et 25 mai sur le secteur Malepère (Aude). - 24 mai sur le Minervois et 25 mai sur la zone littorale de la Basse Vallée de l'Hérault (Hérault). <p>De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées sur les pluies du 24 et 25 mai sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aude : Cabardès, Corbières Occidentales et Hautes Corbières, Limouxin, Littoral, Minervois Ouest. - Gard : Bassin Alésien, Costières, Garrigues Ouest, Guarrigues Sommiérois, Uzège Ouest, Vallée de la Cèze, Vivarais. - Hérault : Montpelliérais, Nord Montpelliérais. - Pyrénées-Orientales : Aspres, Cru Banyuls, Plaine Nord Tech, Plaine Sud Tech, Fenouillèdes Coteaux. 	<p>De nouvelles contaminations sont annoncées sur les pluies du</p> <ul style="list-style-type: none"> - 27 au 29 mai sur les Hauts Coteaux et la Vallée de l'Orb-Lodévois (Hérault). - 28 mai sur le Limouxin (Aude). - 28 mai sur la Plaine Sud Tech (Pyrénées-Orientales). <p>Sur les autres secteurs, les conditions météorologiques prévues n'entraînent pas de nouvelle contamination sur la semaine à venir.</p>

✓ **Milstop** (modélisation arrêtée au 26 mai)

J = 26 mai	Situation J-7 à J	Sorties de taches
Aude	Les conditions météo enregistrées entre le 20 et le 26 mai engendrent des contaminations primaires sur les stations d'Alaigne et Carcassonne avec respectivement un niveau de risque moyen et fort. Ces conditions engendrent également de nouvelles contaminations secondaires sur l'ensemble des stations.	Les sorties des contaminations primaires et secondaires sont attendues à partir du 2 juin. L'indice de risque mildiou est globalement en augmentation modérée.
Gard	Les conditions météo enregistrées entre le 20 et le 26 mai n'engendrent pas de contaminations primaires sur les stations. Ces conditions engendrent de nouvelles contaminations secondaires sur l'ensemble des stations.	Les sorties des contaminations secondaires sont attendues à partir du 02/06. L'indice de risque mildiou est globalement stable.
Hérault	Les conditions météo enregistrées entre le 20 et le 26 mai engendrent de nouvelles contaminations primaires sur la seule station de Frontignan avec un niveau de risque faible. Ces conditions engendrent également de nouvelles contaminations secondaires sur l'ensemble des stations.	Les sorties des contaminations primaires sont attendues à partir du 3 juin. Les sorties des contaminations secondaires sont attendues à partir du 2 juin. L'indice de risque mildiou est globalement stable.
Pyrénées-Orientales	Les conditions météo enregistrées entre le 20 et le 26 mai engendrent des contaminations primaires sur les stations de Perpignan et Saint Paul de Fenouillet avec respectivement un niveau de risque moyen et faible. Ces conditions engendrent également des contaminations secondaires sur l'ensemble des stations.	Les sorties des contaminations primaires sont attendues à partir du 6 juin. Les sorties des contaminations secondaires sont attendues à partir du 2 juin. L'indice de risque mildiou est en augmentation.

Evaluation du risque : Risque variable selon les secteurs. De nouvelles sorties de taches annoncées. Surveiller vos parcelles et rechercher activement les foyers primaires et repiquages.

Méthodes prophylactiques :

- Eliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- raisonner les travaux d'entretien du sol (préserver les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les 1^{ers} traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Le **stade onze-douze feuilles** (18) est majoritairement atteint, il marque le début de la période de haute sensibilité de la vigne.

× Aude et Gard

On observe peu d'évolution de la maladie par rapport à la semaine dernière. À ce jour, les symptômes sont principalement localisés sur des parcelles à historique (Carignan, Chardonnay...).

× Hérault

Par unité agroclimatique, le stade dominant observé sur Carignan, est le suivant :

- « boutons floraux séparés » (stade 17 ou H ou BBCH 57) dans la Vallée de l'Orb-Lodévois et dans le Nord Montpelliérais,
- « tout début de la floraison, chute des premiers capuchons floraux » (stade 19 ou BBCH 61) dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et dans le Montpelliérais.

De nouveaux repiquages sur feuilles et/ou inflorescences sont observés essentiellement dans les parcelles à « drapeaux » et parfois sur feuilles uniquement dans les situations sensibles.

Localement, l'évolution des symptômes est plus significative cette semaine, mais globalement elle reste faible.

× Pyrénées-Orientales

Les symptômes sur feuilles sont encore observés sur de nombreux cépages et parcelles leurs fréquences et intensités sont toujours importantes.

Evaluation du risque : début de la période de haute sensibilité. Surveiller les symptômes et l'évolution des stades phénologiques.



Symptôme « drapeau »

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Toujours aucune observation confirmée pour l'instant sur le vignoble.

× Gard

De rares taches fructifères sont observées sur la commune de Saint Gilles.

× Hérault

Les 1^{ères} taches fructifiées (avec pycnides) sont découvertes sur feuilles :

- dans une parcelle où la maladie était présente en 2018 et/ou 2017 mais bien contrôlée sur feuille dans la Basse Vallée de l'Hérault,
- dans une parcelle sans historique dans les Hauts Coteaux, la Vallée de l'Orb-Lodévois et le Nord Montpelliérais.

Le 1^{er} symptôme sur inflorescence est observé dans 1 parcelle sans historique du Nord Montpelliérais.

× Pyrénées-Orientales

Des taches avec fructifications (pycnides) sont observées le 16 mai sur Grenache, sur la commune de Fourques dans le secteur des Aspres premiers Coteaux. D'autres symptômes sont observés sur le secteur des Albères et du Cru Banyuls.

Evaluation du risque : Il convient de repérer les parcelles à risque et surveiller la sortie des symptômes.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

- × **Vignoble régional**

Le vol est terminé.

Le début du vol de 2^{ème} génération est annoncé par la modélisation (LOB) à partir du 4 juin pour les secteurs les plus précoces, pour le suivre correctement, changer les glus et capsules dans chacun des pièges.

- × **Aude**

- On observe maintenant les 1^{ers} glomérules complètement formés à l'est du département.
- Première observation d'une formation de glomérule (fils de soie visibles) avec larve sur le secteur ouest-audois de Villesequelande.

- × **Gard**

Des glomérules sont observés sur les secteurs sensibles.

Lors des saumurages réalisés la semaine dernière sur le département, seul un secteur affiche un dépassement de seuil : commune de Comps, lieu-dit la Garrigue.

- × **Hérault**

Les saumurages réalisés ce début de semaine montrent des effectifs de larves généralement faibles à moyens (de 0 à 32 % de larves).

Dans une parcelle visitée, le seuil de nuisibilité est atteint avec 96 larves pour 100 inflorescences. Les larves sont de stade L1 à L5 mais majoritairement de L2 à L3.

La présence de glomérules se généralise (jusqu'à 40 pour 100 inflorescences).

- × **Pyrénées-Orientales**

Les glomérules sont visibles dans les secteurs précoces et moyens.

Des larves de stades L3 et L4 sont visibles dans ces glomérules.

Evaluation du risque : Le risque est variable selon les situations, souvent faible à moyen. La période est encore propice à la réalisation des saumurages d'inflorescences.

Seuil indicatif de risque : à partir des observations des saumurages

80 larves pour 100 inflorescences présentes dans les saumurages (cas général),

50 larves pour 100 inflorescences présentes dans les saumurages sur raisins de table et parcelles à forte valeur ajoutée.

- **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

Hérault : Quelques larves sont observées dans les saumurages.

Evaluation du risque : il est nul.

- **Pyrale** (*Sparganothis pilleriana*)

Hérault : Quelques larves sont observées dans les saumurages.

Evaluation du risque : il est nul à faible.

- **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

Pyrénées-Orientales : des papillons sont observés dans les pièges : le risque est nul.

EUTYPIOSE

× Vignoble régional

La présence de symptômes est signalée sur certaines parcelles.

Méthodes prophylactiques : repérer et marquer les souches malades pour un recépage en hiver. Il est envisageable de réaliser un recépage en vert.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

ACARIENS

× **Hérault** : Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée.

Evaluation du risque : le seuil de nuisibilité à cette période est de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

CICADELLES DES GRILLURES (*Empoasca vitis*)

× **Hérault et Pyrénées-Orientales** : Quelques larves sont visibles sans jamais dépasser le seuil de nuisibilité dans les parcelles observées.

Evaluation du risque : Le seuil de nuisibilité est de 200 larves pour 100 feuilles observées. Le risque est nul, à ce jour.

RAVAGEURS SECONDAIRES

• Cigariers

× **Hérault** : Quelques symptômes sont notés au vignoble. Mais le risque est nul.

• Malcosome du Portugal, Ehippigère

× **Vignoble régional** : Ils sont observés au vignoble ponctuellement. Mais le risque est nul à faible selon les parcelles.



Malcosome du Portugal

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon - Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée - M. Berenguer Christophe

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.